

Rapport D'Orientation Budgétaire 2020

SOMMAIRE

Pré	ambule	page 2
1.	Contexte	page 3
1.1	Rétrospective 2015 – 2019	page 3
1.2	Evolution des épargnes	page 4
1.3	Politique des ressources humaines	page 6
1.4	Une dette maîtrisée	page 6
2.	Les orientations budgétaires	page 7
2.1	Prudence sur nos recettes d'exploitation	page 8
2.2	Des dépenses d'exploitation contrôlées	page 9
2.3	Poursuite des projets d'investissement	page 10
Anı	nexes	
	1/ Etat des charges fiscales	page 12
	2/ Tableau de synthèse du budget primitif 2020	page 13

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

Afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de CODID-19, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 prévoit des mesures afin de garantir la continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Ainsi, la date limite du vote du budget primitif, fixée au 30 avril les années de renouvellement des assemblées, est repoussée au 31 juillet. L'ordonnance prévoit aussi la suppression des délais entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du BP.

En outre, l'assemblée peut exécuter le budget d'exploitation dans la limite des crédits ouverts en 2019. L'ordonnance prévoit la même disposition pour la section d'investissement.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduits aux propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

1. Contexte

L'élaboration du budget primitif 2020 a été perturbé par la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons tous. Depuis le 16 mars, date du début du confinement, l'activité du port s'est trouvée fortement impactée, ce qui a engendré des décisions budgétaires exceptionnelles.

1.1 Rétrospective 2015 - 2019

L'analyse des comptes administratifs depuis 2015 montre des variations ponctuelles. L'explication tient principalement des variations d'ordre fiscales notamment l'assujettissement à de nouveaux impôts (IS) ou au recalcul de la taxe foncière.

2 1 11	Comptes administratifs - En K€					
Chapitres	2015	2016	2017	2018	2019	
Atténuations de charges	1			3		
Produit des services, du domaine & ventes	255	257	260	267	262	
Autres produits de gestion courante			0	0	0	
Produits exceptionnels		30	2			
Opérations d'ordre	2	2	2	2	2	
s/total des recettes	258	289	263	272	264	
Variation en %	1%	12%	-9%	3%	-3%	
Résultat reporté	76	43	89	108	48	
Total des recettes	333	332	352	379	312	
					Г	
Charges à caractère général	50	53	79	74	63	
Charges de personnel	60	32	37	39	36	
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	
Charges financières	19	18	15	13	11	
Charges exceptionnelles	2	4	2	2	2	
Impôts sur les bénéfices	23	3	18	11	3	
Opérations d'ordre	82	94	93	100	114	
Total des dépenses - en K€	235	203	245	239	229	
Variation en %	22%	-13%	20%	-3%	-4%	

Le produit des services, essentiellement constitué des redevances d'amarrage, représente l'intégralité des recettes courantes. Il a évolué de 3% entre 2015 et 2019.

Rappelons l'évolution tarifs sur cette période :

- 2015 : + 3% (compensation partielle de l'impact de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés)

2016:0%2017:+1%2018:+1%2019:0%

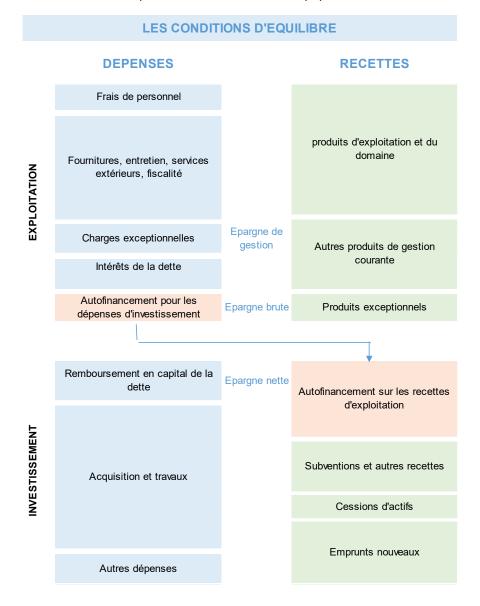
S'agissant des charges, les dépenses à caractère général et les charges de personnel ont diminuées de 9% sur la même période et les charges financières de 41% passant de 19 K€ en 2015 à 11 K€ en 2019.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et qu'elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

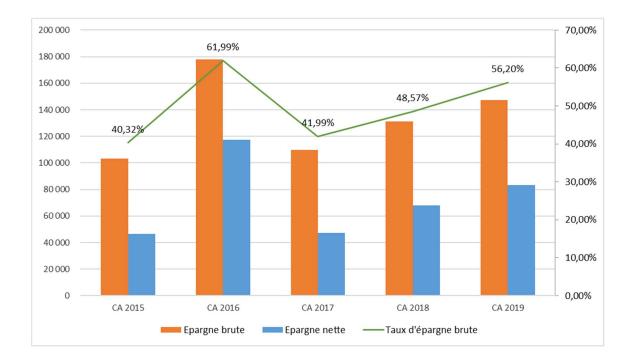
Lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (hors dette), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions ;
- Et/ou en ayant recours à l'autofinancement soit en réalisant des économies de gestion soit en augmentant les recettes ;
- Et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement.



Ces cinq dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles d'exploitation	256	287	262	270	262
Dépenses réelles d'exploitation	153	109	152	139	115
Epargne brute	103	178	110	131	147
Remb. En capital de la dette	57	61	62	63	64
Epargne nette	46	117	47	68	83
Taux d'épargne brute	40,32%	61,99%	41,99%	48,57%	56,20%
Capital restant dû au 31/12	570	510	448	385	321
Capacité de désendettement	5,52	2,87	4,08	2,93	2,17



Sur cette période, le taux d'épargne varie entre 40 % et 56 %. L'année 2016 s'est remarquée avec un taux d'épargne à 62 % expliqué par l'encaissement d'une recette exceptionnelle à hauteur de 30 K€ (dégrèvement de taxe foncière et remboursement d'impôt sur les sociétés).

Ces bons niveaux permettent de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2015. La capacité de désendettement est passée 5,52 en 2015 à 2,17 en 2019, largement éloignée du seuil d'alerte des 12 années.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

Ces résultats ont permis au port d'investir sur cette période 367 K€ financés à hauteur de 11 % par l'emprunt et 2 % par des subventions.

1.3 La politique des ressources humaines

D'une manière générale, depuis 2016, un effort particulier a été réalisé sur la gestion du personnel ce qui a permis une réduction de pratiquement 50 % de la masse salariale.

½ équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port de La Capte complété par 1 mois saisonnier. Le personnel administratif et technique du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 18 K€ en 2019.

Ainsi, les charges de personnel représentent en moyenne 30% des dépenses réelles d'exploitation.

• Composition des rémunérations en 2019

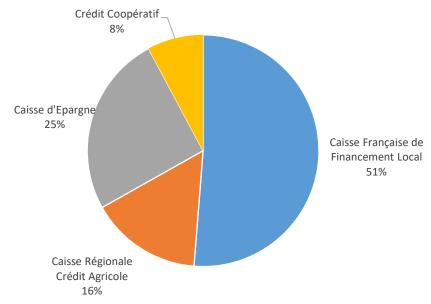
Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important de la rémunération (74%), les primes et indemnités représentent 15% alors que les heures supplémentaires et astreintes s'élèvent à 9%.

Traitement de base	Primes et indemnités	Astreintes	Heures suppl.	Indemnité de résidence	Total
9 194	1 814	747	391	276	12 422
74%	15%	6%	3%	2%	100%

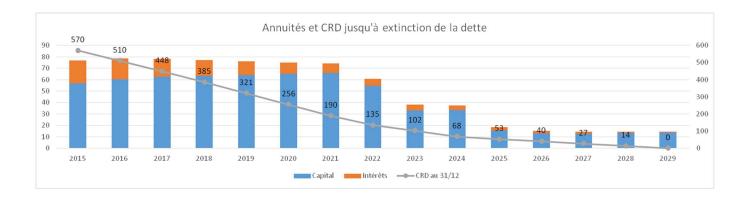
1.4 Une dette maîtrisée

Au 31 décembre 2019 le capital restant dû s'élevait à 321 K€ répartit entre, la Caisse Française de Financement Local, la Caisse d'Epargne, la Caisse Régionale du Crédit Agricole et le Crédit Coopératif





A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2023 correspondant à trois fins de contrats. Entre 2025, ce sont trois autres contrats qui arriveront à échéance.

Sur les huit contrats de prêt que compte ce budget, 6 sont à taux fixe soit 84 % du capital restant dû. Le taux moyen de la dette est de 3,32 %.

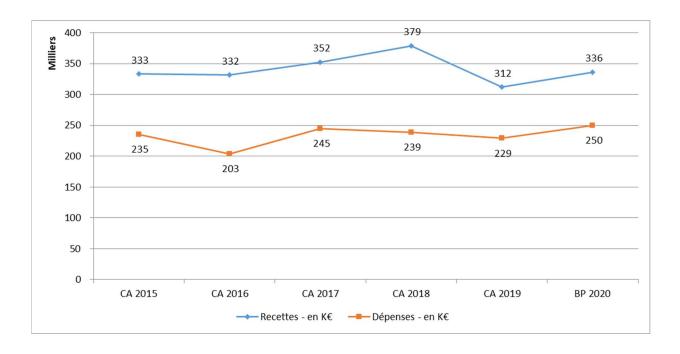
La charte de bonne conduite classifie les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 92 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 8% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire est venue perturber le 1^{er} projet de budget primitif. Les deux principales hypothèses de travail qui ont conduit à ce budget ont été :

- La stabilité des tarifs
- Une réduction des droits d'amarrage « passagers » pour anticiper une éventuelle baisse d'activité

Ainsi, depuis 2015 l'évolution des recettes et des dépenses se présente comme suit :



Pour l'exercice 2020, les recettes d'exploitation sont estimées à 336 K€ et les dépenses à 250 K€.

Chapitres	Crédits 2019 : BP + DM	CA 2019	BP 2020	V° BP/Crédits 2019	V° BP/CA 2019
Résultat reporté	48	48	83	73%	73%
Produit des services, du domaine & ventes	266	262	252	-6%	-4%
Opérations d'ordre	2	2	2	11%	11%
Total des recettes - en K€	316	312	336	7%	8%
Charges à caractère général	94	63	85	-10%	35%
Charges de personnel	39	36	39	2%	9%
Autres charges de gestion courante	0	0	1		
Charges financières	12	11	10	-16%	-14%
Charges exceptionnelles	2	2	2	-8%	16%
Impôts sur les bénéfices	20	3	5	-76%	76%
Opérations d'ordre	114	114	108	-5%	-5%
Total des dépenses - en K€	281	229	250	-11%	9%
Solde de l'exercice	35		87		

2.1 Prudence sur nos recettes d'exploitation

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit. Cette année, l'impact de la crise sanitaire nous a contraints à diminuer nos recettes d'exploitation de 9 K€.

• Les redevances d'amarrage

Le produit est estimé pour 2020 à 250 K€ dont 65 % proviennent des postes passagers.

	2016	2017	2018	2019	BP 2020	V° 2020/2019
Abonnés	86 965	87 243	86 685	86 582	86 500	0%
Passagers	169 360	171 615	179 002	174 090	163 400	-6%
TOTAL	256 325	258 858	265 687	260 672	249 900	
Evolution		0,99%	2,64%	-1,89%	-4,13%	

<u>Les autres produits</u>

Le produit relatif à la liste d'attente est estimé à 1 625 € soit équivalent aux réalisations de 2019.

2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints, dans une situation normale et d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale

Ainsi, en termes d'accueil, l'amplitude horaire des capitaineries demeura inchangée. Une attention particulière sera portée sur la propreté des extérieurs et des sanitaires mis à disposition du public et des usagers. Ainsi, une équipe « régie », mutualisée sur les quatre ports, composée de deux agents et d'un saisonnier viendra remplacer, en cours d'année, l'entreprise attributaire du marché de nettoyage des locaux permettant une prestation de meilleure qualité ainsi qu'une meilleure réactivité. Cette charge, prise en charge sur le budget du port Saint-Pierre, sera refacturée aux ports annexes en fonction des durées réelles d'intervention.

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 142 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements à hauteur de 108 K€.

Les charges générales

Si un travail important est réalisé en interne afin d'optimiser les coûts, ces charges représentent 63 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 85 K€ dont les plus importantes sont :

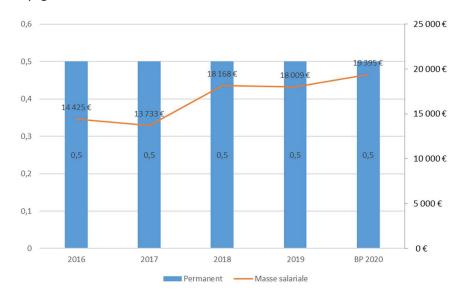
- le transport des sédiments consécutif au recalibrage du port estimé à 20 K€
- les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 28 K€
- la rénovation des sanitaires pour 10 K€

Les autres charges sont des dépenses courantes d'entretien, téléphonie, fluides...

• Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux.

L'inscription au BP 2020 représente 39 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ équivalent temps plein et de la refacturation du personnel du port Saint-Pierre qui intègre la future équipe de nettoyage des locaux.



• Les charges financières

Le budget prévoit 10 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 7% des dépenses réelles d'exploitation.

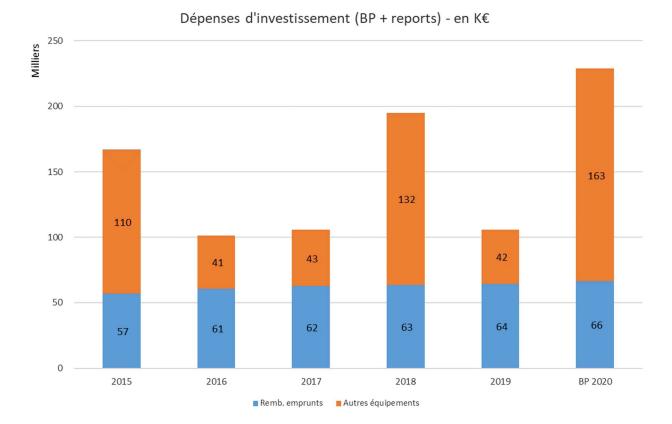
Les autres charges

Les autres charges rassemblent les non-valeurs et quelques charges exceptionnelles pour une somme de 1 K€. Il conviendra d'y ajouter la subvention à l'association SNCP d'un montant identique à 2019 soit un peu moins de 2 K€ et l'impôt sur les bénéfices qui se calcule à 5 K€.

2.3 Poursuite des projets

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 66 K€, la somme de 145 K€ sera portée au budget primitif en complément des reports de la gestion 2019 qui s'élèvent à 18 K€.

Ces dépenses seront intégralement autofinancées (virement de la section d'exploitation + dotations aux amortissements).



Les projets 2020 se déclinent ainsi :

Domaine / projet	Total	%
PLAN D'EAU	144 201	99%
Etudes		
Recalibrage		
Enfouissement réseaux		
Réseaux d'éclairage solaire		
BUREAU ET INFORMATIQUE	785	1%
Total général	144 986	

Annexes:

EVOLUTION DES CHARGES FISCALES

Туре	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020	Variation BP / CA 2019
Contribution Foncière des Entreprises	1 142	1 122	1 144	1 170	1 200	2,56%
Taxes foncières	24 010	47 926	24 384	24 299	24 800	2,06%
Redevance domaniale	1 882	1 889	1 921	1 996	2 050	2,72%
Impôts sur les bénéfices	2 708	18 480	11 200	2 791	4 900	75,56%
TOTAL des charges fiscales	29 742	69 417	38 649	30 256	32 950	8,91%
Dépenses réelles d'exploitation	109 087	151 801	138 805	114 878	141 823	•
Poids des charges fiscales / DRE	27,26%	45,73%	27,84%	26,34%	23,23%	

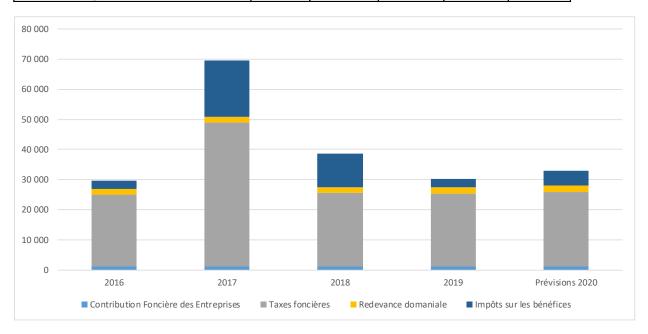


TABLEAU DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2020

		SECTION	D'EXPLOITATION		
	Crédits 2019 : BP + DM	BP 2020		Crédits 2019 : BP + DM	BP 2020
TOTAL DES DEPENSES	315 892	336 435	TOTAL DES RECETTES	315 892	336 435
			002 - RESULTAT REPORTE	47 890	82 958
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 300	85 005	013 - ATTENUATION DE CHARGES	0	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	38 500	39 195	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	266 250	251 52
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	200	771	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	
66 - CHARGES FINANCIERES	11 650	9 792			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 360	2 160	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	(
68 - PROVISIONS	0	0	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	0	(
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	20 000	4 900			
AUTOFINANCEMENT	148 882	194 612			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	114 107	107 938	O42 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 752	1 952
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 775	86 674			
		SECTION E	'INV <mark>ESTISSEMENT</mark>		
	245 505			245 505	222 722
TOTAL DES DEPENSES	245 587	230 782	O'INVESTISSEMENT TOTAL DES RECETTES	245 587	230 782
		230 782	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT	148 882	230 782
TOTAL DES DEPENSES 040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	245 587		TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	148 882 114 107	194 612 107 938
		230 782	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT	148 882	
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	1 752	230 782	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	148 882 114 107	194 612 107 938 86 674
		230 782	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	148 882 114 107 34 775	194 612 107 938
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	1 752	230 782	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	148 882 114 107	194 612 107 938 86 674
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	1 752	230 782	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	148 882 114 107 34 775	194 612 107 938 86 674
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 752 67 095	230 782 1952	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	148 882 114 107 34 775 92 723	194 612 107 938 86 674
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 752 67 095 64 130	1952 66 000	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 1068 - AFFECTATION DU RESULTAT 16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	148 882 114 107 34 775 92 723	194 612 107 938 86 674
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL EQUIPEMENT	1 752 67 095 64 130 83 000	1952 1952 66 000 144 986	TOTAL DES RECETTES AUTOFINANCEMENT 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 1068 - AFFECTATION DU RESULTAT 16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	148 882 114 107 34 775 92 723	194 612 107 938 86 674